Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Mission contrôle de gestion
Adresse : 1ter, avenue de Lowendal
75 700 PARIS 07 SP

Suivi par : Gilles STRECKER
Tel : 01 49 55 46 85
Fax : 01 49 55 46 36
Mel : gilles.strecker@educagri.fr

NOTE DE SERVICE

DGER/MCG/N2009-2136

Date: 29 décembre 2009

Date de mise en application : immédiate
Date limite de réponse: 31 janvier 2010
Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Objet : enquête pour le calcul des indicateurs relatifs aux missions d'animation et développement des territoires et d'expérimentation agricole.

Résumé : la note de service demande aux EPLEFPA de renseigner l'enquête simplifiée au titre de l'année 2009. La date limite de réponse est le 31 janvier 2010.
La note présente également le principe du calcul des indicateurs, donne les résultats des années 2007 et 2008, et comporte un guide méthodologique permettant d'harmoniser la méthode de comptabilisation des conventions et demi-journées consacrées à ces missions.

Mots-clés : indicateur, animation et développement des territoires, expérimentation agricole.

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles	Pour information : - Inspection de l'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

1 - LE CONTEXTE DE L' ENQUÊTE.

Depuis 2007 est mise en place une enquête permettant de déterminer le degré d'activité des EPLEFPA en matière d'animation et développement des territoires et d'expérimentation agricole. Elaborée à l'occasion de la mise en place de LOLF, l'enquête a été conçue à double fin :

- proposer aux EPLEFPA un outil de suivi pour leur pilotage interne
- calculer des indicateurs à présenter aux parlementaires dans le cadre de la LOLF.

L'enquête a un caractère synthétique. Elle dénombre :

- le nombre de conventions portant sur l'animation et le développement des territoires
- parmi celles-ci, celles impliquant des apprenants
- dans le cadre de ces conventions, le nombre de demi-journées agents consacrées à l'animation et au développement des territoires

- le nombre de conventions portant sur l'expérimentation agricole
- parmi celles-ci, celles impliquant des apprenants
- dans le cadre de ces conventions, le nombre de demi-journées agents consacrées à l'expérimentation agricole

- le nombre de conventions de mise à disposition de locaux.

Ces informations mettent en évidence l'engagement de l'ensemble des centres constitutifs des EPLEFPA (lycée, CFPPA, CFA, exploitation et atelier technologique) dans ces missions et pas seulement celui des exploitations agricoles et ateliers technologiques dont les actions seront répertoriées de façon plus détaillée dans GEFEX. Néanmoins, tant pour GEFEX que pour cette enquête synthétique, les mêmes critères ont été retenus, à savoir les conventions et le nombre de demi-journées d'agents consacrées à ces conventions.

2- PRINCIPE DU CALCUL DES INDICATEURS :

A partir des résultats de l'enquête ont été calculés pour chaque EPLEFPA des indicateurs lui permettant d'avoir une appréciation quantitative de son implication en matière d'animation et développement des territoires et d'expérimentation agricole.

Pour ce faire, la taille de l'EPLEFPA a été prise en compte à partir du nombre d'apprenants (élèves et étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue) pour calculer pour chaque établissement le nombre de conventions et de demi-journées proportionnellement à sa taille (par exemple diviser par deux les résultats de l'enquête pour un EPLEFPA deux fois supérieur à la taille moyenne, les multiplier par deux pour un établissement dont la taille est la moitié de la taille moyenne). Deux exemples sont donnés en **annexe 1**.

Dans certains cas, les indicateurs montrent ainsi que des petits établissements peuvent avoir une activité d'animation et développement des territoires ou d'expérimentation agricole supérieure à des EPLEFPA de taille plus importante, même si, en valeur absolue, les chiffres restitués dans le cadre de l'enquête sont inférieurs.

Il est important de considérer que les résultats de ces calculs ne constituent pas un jugement de valeur des EPLEFPA, mais ouvrent des pistes pour une analyse visant à comprendre les situations rencontrées. Ainsi, le cas d'un « petit » EPLEFPA ayant, proportionnellement à sa taille, une activité supérieur à un établissement de taille plus importante, se rencontre souvent avec des petits établissements situés en zone rurale ayant un ancrage territorial fort.

3- RESULTATS 2007 ET 2008 :

Au niveau national, les résultats de l'enquête et les indicateurs calculés pour l'EPLEFPA de taille moyenne sont les suivants :

	Total France entière (extrapolation) 2007		Indicateurs (= nombre de …, ou %, pour l'EPLEFPA de taille moyenne)	
	2007	**2008**	**2007**	**2008**
Nb de conventions d'animation et développement des territoires	3 794	4 703	19,6	24,8
Dont impliquant des apprenants	2 262	3 359	60 %	71 %
Nb de demi-journées d'animation et développement des territoires	41 241	51 286	212,6	269,9
Nb de conventions d'expérimentation agricole	1 555	1 312	8	6,9
Dont impliquant des apprenants	862	768	55 %	59 %
Nb de demi-journées d'expérimentation agricole	26 752	28 675	137	150,9
Nb de conventions de mise à disposition de locaux	3 851	3 964	19,9	20,9

On observe en particulier que l'enseignement agricole public a ainsi établi près de 10 000 conventions avec des partenaires extérieurs.

4- OUTIL DE SUIVI

Il est nécessaire que la direction de l'EPLEFPA dispose d'un outil de suivi des activités d'animation et développement des territoires ou d'expérimentation agricole pour l'ensemble des centres constitutifs. Les établissements où un tel outil n'existe pas encore pourront utiliser les tableaux présentés en **annexe 2**, en les adaptant en tant que de besoin. Outre les informations de fond qu'ils apportent à la direction de l'EPLEFPA, ce type d'enregistrement offre les avantages suivants :

- il permet une réponse facilitée à l'enquête pour le calcul des indicateurs : **il suffit de transmettre en réponse à l'enquête les 7 cases grisées dans les tableaux de suivi**,
- il est harmonisé avec les informations enregistrées dans GEFEX pour l'exploitation. Pour éviter les redondances, la direction de l'EPLEFPA pourra ainsi utiliser GEFEX pour suivre l'activité de l'exploitation, et les tableaux de l'**annexe 2** pour suivre celle des autres centres constitutifs.

Pour la mise en œuvre des tableaux de suivi, il est fortement recommandé de désigner une personne au sein de l'établissement chargée de les tenir à jour et d'enregistrer régulièrement les informations relatives aux conventions d'animation des territoires et de développement agricole. Cela pourra être fait par exemple à l'occasion de la signature des conventions ou de leur présentation au conseil d'administration de l'établissement.

5- ENQUETE 2009

Il est demandé aux EPLEFPA de remplir le tableau ci-dessous. Il sera adressé aux directeurs par message électronique envoyé par la Mission Contrôle de Gestion de la DGER, et devra être retourné par voie électronique :

au plus tard le 31 janvier 2010

à l'adresse suivante : gilles.strecker@educagri.fr
avec copie à la DRAAF.

ANNEE CIVILE 2009							
Nom de l'EPLEFPA	**Animation et développement des territoires**			**Expérimentation et développement agricole**			**Nombre de conventions de mise à disposition de locaux**
	Nombre de conventions ou d'engagements contractuels		Nombre de 1/2 journées d'agents consacrées à ces actions	Nombre de conventions ou d'engagements contractuels		Nombre de 1/2 journées d'agents consacrées à ces actions	
		dont nombre dans lesquelles sont impliqués des apprenants			dont nombre dans lesquelles sont impliqués des apprenants		
Zone	*grisée :*	*à remplir*	*par l'EPL…*	*…*	*…*	…	*…*

Comme les années précédentes, sont comptabilisés :

- les conventions avec des partenaires extérieurs
- ou les engagements contractuels validés par le conseil d'administration lorsque l'action n'implique pas la signature d'une convention avec un partenaire extérieur (ex : adhésion à un syndicat de pays),

et pour les demi-journées agents :

- sont prises en compte les ½ journées des agents de l'établissement (en dotation ou sur budget) consacrées, en dehors du strict face-à-face élèves, aux actions faisant l'objet des conventions.

Pour bien identifier les différents types d'actions à comptabiliser, un **guide méthodologique est fourni en annexe 3**. Il est demandé à l'EPLEFPA d'en prendre connaissance avec attention. Il est important de bien respecter ce guide méthodologique pour garantir l'homogénéité et la fiabilité des résultats, qui servent ensuite au calcul d'indicateurs LOLF.
En cas de doute sur une situation qui ne relèverait pas de ces rubriques, l'EPLEFPA contactera la Mission Contrôle de Gestion de la DGER (gilles.strecker@educagri.fr).

Les résultats des indicateurs calculés pour chaque établissement, ainsi que les moyennes nationales et régionales, seront communiqués aux DRAF au printemps 2009, pour transmission aux directeurs d'EPLEFPA.

La Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1 :

EXEMPLES DE CALCUL D'INDICATEURS POUR UN EPLEFPA A PARTIR DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Exemple 1 :
Valeurs comptabilisées par l'EPLEFPA 1 dans le cadre de l'enquête :

	Enquête :
- *nombre de conventions portant sur l'animation et le développement des territoires :*	*20*
- *parmi celles-ci, celles impliquant des apprenants :*	*18*
- *dans le cadre de ces conventions, nombre de demi-journées agents consacrées à l'animation et au développement des territoires :*	*150*

Si cet EPL est de taille deux fois supérieure à la taille moyenne d'un EPLEFPA, ses indicateurs pour ces trois rubriques s'établissent comme suit :

	Indicateurs :
- *nombre de conventions portant sur l'animation et le développement des territoires :*	*10*
- *parmi celles-ci, celles impliquant des apprenants :*	*9*
- *dans le cadre de ces conventions, nombre de demi-journées agents consacrées à l'animation et au développement des territoires :*	*75*

Exemple 2 :
Valeurs comptabilisées par l'EPLEFPA 2 dans le cadre de l'enquête :

	Enquête :
- *nombre de conventions portant sur l'animation et le développement des territoires :*	*15*
- *parmi celles-ci, celles impliquant des apprenants :*	*7*
- *dans le cadre de ces conventions, nombre de demi-journées agents consacrées à l'animation et au développement des territoires :*	*100*

Si cet EPL est de taille deux fois inférieure à la taille moyenne, ses indicateurs pour ces trois rubriques s'établissent comme suit :

	Indicateurs :
- *nombre de conventions portant sur l'animation et le développement des territoires :*	*34*
- *parmi celles-ci, celles impliquant des apprenants :*	*14*
- *dans le cadre de ces conventions, nombre de demi-journées agents consacrées à l'animation et au développement des territoires :*	*200*

L'EPLEFPA 2 a, en valeur absolue, moins de conventions et moins de demi-journées que l'EPLEFPA 1, mais l'indicateur montre que, proportionnellement à sa taille, il a une activité d'animation des territoires supérieure à l'EPLEFPA 1.

ANNEXE 2 :

PROPOSITION DE TABLEAUX DE SUIVI
DES ACTIVITES D'ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET D'EXPERIMENTATION AGRICOLE

POUR LA DIRECTION DE L'EPLEFPA

Animation et développement des territoires							
Intitulé des actions	**Centre constitutif support de l'action**	**Agent chargé de la conduite du projet**	**Partenaire**	**Dates d'effet de la convention (début – fin, si précisée)**	**Apprenants impliqués dans la mise en œuvre du projet (oui/non)**	**Nombre de demi-journées d'agents consacrées à l'action**	**Montant HT perçu au titre de cette action (facturé ou subvention)**
1-Avec convention formalisée ou engagement contractuel							
Totaux				Nb de conventions actives dans l'année :	Nb total de conventions impliquant des apprenants :	Total des demi-journées agents :	
2-Sans convention formalisée Ni engagement contractuel							
Totaux							

Expérimentation agricole							
Intitulé des actions	**Centre constitutif support de l'action**	**Agent chargé de la conduite du projet**	**Partenaire**	**Dates d'effet de la convention (début – fin, si précisée)**	**Apprenants impliqués dans la mise en œuvre du projet (oui/non)**	**Nombre de demi-journées d'agents consacrées à l'action**	**Montant HT perçu au titre de cette action (facturé ou subvention)**
1-Avec convention formalisée ou engagement contractuel							
Totaux				Nb de conventions actives dans l'année :	Nb total de conventions impliquant des apprenants :	Total des demi-journées agents :	
2-Sans convention formalisée ni engagement contractuel							
Totaux							

Mise à disposition de locaux avec convention (gracieuse ou avec rémunération)							
Intitulé des actions	**Centre constitutif support de l'action**	**Agent de l'EPLEFPA interlocuteur du partenaire**	**Partenaire**	**Dates d'effet de la convention (début – fin, si précisée)**			**Montant HT perçu au titre de cette action (facturé ou subvention)**
Totaux				Nb de conventions actives dans l'année :			

ANNEXE 3 :

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA COMPTABILISATON DES CONVENTIONS ET DES DEMI-JOURNEES D'AGENTS

	Comptabilisation des conventions	
	A comptabiliser	**Ne pas comptabiliser**
Quelles conventions ?	Au titre de l'année civile 2009, toutes les conventions de partenariat ou engagements contractuels de l'EPLEFPA **en cours d'exécution**, et cela pour l'ensemble des centres constitutifs.	
Comptabilisation selon la période à laquelle se déroulent les actions	Une action qui se déroule sur plusieurs années civiles est comptabilisée pour chacune des années civiles. Exemple : l'action qui se déroule du 1er septembre 2007 au 30 mars 2009 sera décomptée pour : 1 en 2007 1 en 2008 1 en 2009.	Les conventions ou les engagements contractuels antérieurs, **qui n'ont donné lieu à aucune activité** au cours de l'année 2009, ne devront pas être comptabilisés.
Comptabilisation des : **- MIL (module d'initiative locale)** **- MAR (module d'action régionale)** **- PUS (projet d'utilité sociale)** **- PIC (projet d'intérêt culturel)** **- options EATC des secondes GT** **- UCARE des CFPPA**	A comptabiliser si dans le cadre du projet pédagogique référent (MIL, MAR…) une convention est établie, et si l'activité réalisée a un impact en terme d'animation et développement des territoires, ou porte sur une expérimentation agricole.	

	Comptabilisation des conventions *(suite)*	
	A comptabiliser	**Ne pas comptabiliser**
Au titre de l'animation et du développement des territoires :	- Actions de développement des territoires (étude d'impact, projet d'équipement, développement de services, plateforme d'échange, mise en réseau, etc..), - actions à finalité culturelle, **faisant l'objet d'une convention.**	Les actions qui ne font pas l'objet d'une convention ou d'un engagement contractuel.
Au titre de l'expérimentation agricole	Toutes les actions d'expérimentation sur : - les productions agricoles, - les productions agroalimentaires, etc… **faisant l'objet d'une convention.**	Les actions qui ne font pas l'objet d'une convention ou d'un engagement contractuel.
Au titre de la mise à disposition de locaux	Les mises à disposition de locaux - gracieuses ou payantes - faisant l'objet d'une convention, **sans nécessairement participation des agents ou élèves de l'EPLEFPA** *(exemple : conseil d'administration de la chambre d'agriculture auquel prend part un représentant de l'EPLEFPA).*	Les mises à disposition de locaux ne faisant pas l'objet d'une convention.

	Comptabilisation des demi-journées agents	
	A comptabiliser	**Ne pas comptabiliser**
Temps à comptabiliser :	- les heures décomptées dans le service de base, hors face-à-face élèves, - les heures donnant lieu à rémunération complémentaire, - les heures rémunérées sur conventions (CDD, vacataires externes…). Exemple : 1 CDD à temps plein sur l'année civile sur une convention comptera pour 400 demi-journées. - les autres heures au-delà du service de base.	Ne pas comptabiliser le temps passé par les agents chargés de fonctions transverses : direction, administration, finances… En effet, les méthodes de ventilation des activités des fonctions transverses sont complexes et alourdiraient la charge du suivi pour l'EPLEFPA.
Décharges « 1/3 temps » et décharges ESC :	Compter la part du temps de décharge consacrée à des activités conventionnées portant sur l'animation et le développement des territoires ou l'expérimentation agricole. Afin d'harmoniser les méthodes de comptabilisa-tion, on retiendra les données suivantes : - pour une décharge 1/3 temps à comptabiliser en totalité : 108[1] demi-journées - pour une décharge ESC à comptabiliser en totalité : 72[2] demi-journées.	
Chefs de projets :	Compter la part du temps de chef de projet consacrée à des activités conventionnées. Si c'est le cas de la totalité de l'activité, on comptabilisera 400 demi-journées.	
Comptabilisation des : **- MIL (module d'initiative locale)** **- MAR (module d'action régionale)** **- PUS (projet d'utilité sociale)** **- PIC (projet d'intérêt culturel)** **- options EATC des secondes GT**	Ne comptabiliser que le temps hors face-à-face élèves, le cas échéant.	

(1) : 12 heures hebdo de décharge x 36 semaines / 4 heures
(2) : 8 heures hebdo de décharge x 36 semaines / 4 heures